Académie de Toulouse

Direction des services départementaux
De l'Education nationale de l'Ariège

Division des personnels enseignants
Et des moyens

L'Inspecteur d'académie
Directeur académique des services de l'Education nationale

vu le décret 82-451 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

vu la circulaire d'application du 18 novembre 1982,

vu la circulaire FP n° 1885 du 23 février 1983 relative aux règlements intérieurs types des commissions administratives paritaires,

vu l'arrêté du 10 avril 1986 portant approbation des règlements intérieurs des commissions administratives paritaires départementales,

vu la circulaire du 27 juillet 2022 relative aux modalités d'organisation des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires,

vu le résultat des élections à la commission administrative paritaire départementale en date du 8 décembre 2022,

vu le départ à la retraite au 1er mars 2026 de Mme BABY Maryline,

A R R E T E

ARTICLE 1 : composition de la commission administrative paritaire départementale de l'Ariège.

Représentants de l'administration

Titulaires	Suppléants
M. ALBERICI Louis, Inspecteur d'académie,	Mme BELMAS Carine, IEN,
Mme RIBEIRO Isabelle, Secrétaire générale,	M. MAURY Fabrice, APAE,
M. DE LA CRUZ Michel, IEN ASH,	Mme ANDRIEUX Chrystel, APAE.,
M. MAUPOME Jean-Marc, IEN,	Mme FABRE Nathalie, AAE
Mme PINCE-SALEM Dominique, IEN,	Mme MALAGOLI Sylvie, Médecin de l'Education nationale,

Représentants des personnels
Corps des professeurs des écoles et des instituteurs:

Titulaires	Suppléants
Mme DEJEAN Anne,	Mme PIRES Carine,
Mme MASSICOT Audrey,	M. LATOUR Emmanuel,
Mme PIQUEMAL Myriam,	Mme DEDIEU Sabine,
M. BENARD Mathieu,	M. MAGNIER Assaâd,
Mme JOBERT Laure,	Mme BENNES Claire.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté prend effet au 1er mars 2026.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté en date du 1er octobre 2025.

Fait à Foix, le 1er mars 2026

Louis ALBERICI